

Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Question orale de Caroline Cassart-Mailleux, Députée,
à Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président,
relative à la stratégie numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur le Ministre-Président,

Dernièrement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé le deuxième volet de sa stratégie numérique visant à équiper directement les élèves.

Pour rappel, un budget de 25 millions d'euros avait été débloqué dans le but d'équiper numériquement les élèves mais aussi pour recruter des conseillers techno-pédagogiques. La première phase du projet était à destination des pouvoirs organisateurs et des écoles secondaires pour leur permettre d'acquérir un stock d'ordinateurs correspondants à au moins 5% de leur population scolaire (pour 10 des 25 millions).

Monsieur le Ministre, c'était là un réel enjeu que de mettre en place une telle stratégie pour équiper notre enseignement francophone dans l'ère du numérique pour tous. Pouvez-vous nous faire le point sur l'avancement de ce premier volet ? Combien d'écoles ont-elles pu bénéficier de cette aide ? Combien d'ordinateurs et/ou de tablettes ce budget a-t-il permis d'acheter ? Un nouvel appel à projet de ce type sera-t-il lancé par la suite ?

Concernant le deuxième volet, il permettra à 260.000 élèves de l'enseignement francophone de s'équiper en matériel informatique, la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un Fonds de solidarité sera en outre constitué au sein de chaque établissement pour permettre la prise en charge du solde du coût de l'ordinateur pour les familles en difficulté financière.

Lors du dernier conclave budgétaire, il a décidé de consacrer un budget spécifique pour faciliter l'acquisition de matériel informatique dans le chef des élèves en doublant le montant par élève de 75 à 150 euros. Cette décision a d'ailleurs été saluée lors des travaux budgétaires qui s'en sont suivis au Parlement, tant sur le plan de l'aide aux familles, que sur le plan de l'apprentissage du et par le numérique accessible à tous.

Aussi, quel ne fut pas mon étonnement et celui du Groupe MR de constater via un article paru dans Le Soir le 31 janvier dernier qu'un partenaire de majorité, Ecolo, rétro-pédalait et remettait en cause cette politique.

Monsieur le Ministre-Président,

- Quelle est la position du Gouvernement quant à l'équipement informatique individuel des élèves ?
- Pouvez-vous me dire comment ce deuxième volet sera mis en place ? Le sera-t-il dans toutes les écoles ? Tous les parents auront-ils accès à cette aide ?
- Comment le fonds de solidarité sera-t-il constitué ? Le sera-t-il dans chaque école ? Certaines auront davantage besoin de ce fonds par rapport à d'autres – comment ces différences seront-elles prises en compte ?



Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Il m'a semblé nécessaire de développer de manière urgente une stratégie d'équipement numérique individuel des élèves de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autant plus suite à la crise sanitaire que nous avons subie.

Pour ce faire, le premier volet de la stratégie visait à permettre aux établissements scolaires de se doter d'un stock d'ordinateurs portables ou de tablettes, neufs ou reconditionnés, afin de les mettre à disposition des élèves durant l'année scolaire 2020-2021. Ce volet, désormais clos, a permis de fournir 23.760 ordinateurs à 532 établissements scolaires, pour un montant de 8,7 millions d'euros.

Le second volet, quant à lui, permet aux parents d'élèves du secondaire d'équiper leur enfant d'un ordinateur ou d'une tablette, via un système d'achat ou de location. Concrètement, il revient aux pouvoirs organisateurs de lancer un marché public, sur base d'un modèle de cahier spécial des charges fourni par le Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin de réduire au maximum le coût à charge des parents, mon Gouvernement a débloqué une enveloppe de 15 millions d'euros annuelle offrant une intervention financière, directement déductible du prix de vente ou de location. Et ce, afin de soulager la charge administrative pour les établissements.

Initialement, la prime s'élevait à 75 euros par élève. Depuis l'année scolaire 2022-2023, la prime a été doublée pour atteindre donc le montant de 150 euros, et ce, à mon initiative. Cela signifie que l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles couvre désormais la moitié du prix de vente, évalué à 300 euros. Il faut également préciser que deux options s'offrent aux parents : soit acheter directement l'ordinateur ou la tablette, soit amortir le coût sur trois ou quatre années scolaires, en recourant à un paiement mensuel. Dans ce cas, l'ordinateur ou la tablette devient la propriété des parents au terme des trois ou quatre années de location. A l'heure actuelle, ce dispositif a permis de générer 7.941 bons d'achat et 2.281 bons de location, soit 10.222 appareils au total.

Aussi, je suis pleinement conscient que malgré l'aide forfaitaire conséquente de 150 euros, certains parents peuvent éprouver des difficultés à couvrir le solde. C'est la raison pour laquelle un fonds de solidarité a été mis en place. Il permet d'octroyer une subvention annuelle aux établissements scolaires, calculée de la manière suivante : le nombre d'élèves multiplié par un pourcentage lié à l'indice socio-économique – entre 1% et 5% - multiplié par 500 euros. Le fonds permet soit d'acquérir du matériel informatique afin de le mettre à disposition des élèves soit d'aider directement les parents en leur octroyant une intervention financière complémentaire.

Je vais prendre un exemple concret pour illustrer mes propos : un établissement de 1.600 élèves, avec un indice socio-économique entre 5 et 8, percevra une subvention annuelle de 32.000 euros. C'est 1.600 élèves multipliés par 4%, multipliés par 500 euros. Cela signifie que si l'établissement souhaite équiper 200 élèves durant l'année scolaire 2022-2023, le fonds de



solidarité permettra de prendre en charge l'équipement de la moitié des élèves si le matériel choisi coûte 300 euros par ordinateur. C'est une aide indéniablement conséquente !

Pour conclure, je me permets de rappeler l'importance de ce dispositif qui, outre le fait d'équiper numériquement les élèves du secondaire, permet de doter tous les élèves d'un bagage numérique suffisant pour leur avenir académique ou professionnel et d'accompagner les enseignants dans le processus de transition numérique. Ce travail d'accompagnement est effectué par des techno-pédagogues, financés également par l'enveloppe budgétaire dédiée au présent projet.

Je vous remercie pour votre question.